

Règlement de la Tombola Solidaire Stop Crohn'O

Article 1. Propos liminaires

L'association François Aupetit (afa) connue sous le nom de marque afa Crohn RCH France est l'unique association nationale reconnue d'utilité publique qui soutient, informe et accompagne les malades de Crohn et de rectocolite hémorragique, et finance la recherche dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin.

Dans ce but, l'association organise une grande opération nationale de collecte sur l'ensemble du territoire français, sous l'intitulé de Tombola Solidaire Stop Crohn'O sur internet et par la vente de billet du 23 mai 2019 au 15 juin 2019 (clôture à minuit). Cette opération est ouverte à toutes personnes âgées de dix-huit ans révolus au 23 mai 2019 et résidant sur le territoire français.

Article 2. Objet

L'objectif de la Tombola Solidaire Stop Crohn'O est de permettre à l'association François Aupetit (afa) de lever des fonds pour financer les actions d'accompagnement et de soutien aux malades et de contribuer au financement des bourses de Recherche soutenues par l'afa.

Article 3. Modalités de la Tombola Solidaire Stop Crohn'O

La participation à la Tombola Solidaire Stop Crohn'O est possible sur le site internet

<https://www.helloasso.com/associations/association-francois-aupetit-afa-crohn-rch/evenements/tombola-solidaire-stop-crohn-o-1> du 23 mai 2019 à 10h30 au samedi 15 juin 2019 à minuit avec 4500 tickets d'une valeur de 5€ disponibles et avec 500 tickets de 5€ imprimés disponibles en vente directe numérotés de 9501 à 10 000 soit 5000 billets à 5€ chaque pour un global de 25 000€.

Article 4. Participation à la Tombola Solidaire Stop Crohn'O

Pour participer, il suffit au public de s'inscrire sur la plateforme

<https://www.helloasso.com/associations/association-francois-aupetit-afa-crohn-rch/evenements/tombola-solidaire-stop-crohn-o-1> et de remplir le formulaire de demande de renseignements permettant sans contestation l'identification du participant (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail) ou d'acheter un ticket numéroté sur les stands de l'afa dans la période auprès de bénévoles identifiés.

Les gagnants de la Tombola Solidaire Stop Crohn'O seront désignés par tirage au sort, dans les conditions décrites à l'article 7 du présent règlement, parmi les participants ayant ainsi opéré.

Article 6. Lots

La Tombola Solidaire Stop Crohn'O est dotée de 100 lots énumérés destinés aux gagnants du tirage :

- 1 lot de 2 billets d'avion aller-retour Paris New-York avec la Cie XL AirWays
- 1 lot de 2 nuits avec petit-déjeuner en suite junior à l'Hôtel Napoléon, Paris *****
- 1 lot d'une semaine en appartement pour 4 personnes à Hossegor
- 1 lot matelas 365 "Access" 2 places (140 x 190)
- 1 lot d'un week-end pour 2 personnes dans un gîte de charme (La Morlière)
- 1 lot d'un dîner pour 2 personnes à l'Arpège Paris ***
- 1 lot séance de coaching en image
- 7 lots de 1 casque de sport Plantronics
- 1 lot d'un coffret de l'intégrale des Ogres de Barback
- 1 lot de 2 places à l'Olympia pour assister au concert des Ogres de Barback
- 10 lots brassards de sport magnétiques Shapeheart
- 1 lot de kit des goodies des Ogres de Barback (t-shirt, sac...)
- 2 lots abonnements de 6 mois et 6 lots abonnements de 3 mois Fréquence Running
- 2 lots coffrets "Marathon", 3 lots coffrets "Neck & Shoulders", 5 lots coffrets "Découverte" Baume du Tigre
- 55 lots coffrets "Citrus" et déodorants 24H roll-on grenade Weleda

Article 7. Tirage

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 16 juin 2019 en présence d'au moins 2 témoins mandatés par l'afa et d'au moins 2 témoins indépendants de l'association François Aupetit (afa).

Article 8. Annonce des Gagnants de la Tombola Solidaire

La liste des gagnants désignés par les tirages au sort sera publiée sur les sites internet www.afa.asso.fr et www.stopcrohno.com. Les gagnants des lots seront contactés par mail ou téléphone à partir du 17 juin 2019. Les lots seront remis en main propre sous présentation d'une pièce d'identité au siège de l'afa 32 rue de Cambrai 75019 Paris ou envoyés gratuitement par courrier ou livraison à l'adresse indiquée par le participant.

Article 9. Valeurs des lots

La valeur totale de lots est estimée à 10 000€. Les lots ne pourront pas être échangés sous quelque forme que ce soit, y compris par leur valeur en espèces.

Article 10. Données personnelles

Les gagnants autorisent l'organisation à utiliser leurs noms, prénoms, ville de résidence lors de toute opération publique promotionnelle liée à ce tirage et à la Tombola Solidaire Stop Crohn'O, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix à gagner.

Article 11. Traitement des données

Les renseignements fournis pour la participation (nom, prénom, mail, téléphone) peuvent figurer sur un fichier informatique utilisé une fois pour remercier les participants et leur rappeler les résultats du tirage. Il est possible de demander à ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement général sur la protection des données. Les données seront sauvegardées pour répondre aux impératifs de l'administration en matière de tirage de tombola.

Article 12. Modification, prolongation et annulation

L'association François Aupetit se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, d'annuler tout ou partie de la Tombola Solidaire Stop Crohn'O à tout moment, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'exigent. Elle se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 13. Accès au règlement

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du siège de l'association François Aupetit dès le début de la campagne et dans les deux mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 16 août 2019. Il est également disponible sur le site de l'afa www.afa.asso.fr.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités de la Tombola Solidaire Stop Crohn'O, à l'interprétation du règlement, aux tirages au sort ayant désigné les gagnants.

Article 14. Modalités finales

Le simple fait de participer à la Tombola Solidaire Stop Crohn'O implique l'application pure et simple du présent règlement. Les parties prenantes à cette Tombola Solidaire Stop Crohn'O reconnaissent la compétence des juridictions de Paris (France) pour la résolution de tout litige résultant du présent Règlement ou s'y rapportant.

Fait à Paris, le 21 mai 2019.



Chantal Dufresne, présidente